

Synasav : vers toujours plus de professionnalisation

Le Syndicat national de la maintenance et des services énergétiques fait bouger la profession au regard de l'évolution du métier et des marchés. Patrick Carré, président du Synasav, fait le point sur les actions et les projets du syndicat.



© Synasav

Patrick Carré,
président du Synasav.

Filière Pro – Quelle est l'actualité du Synasav ?

Patrick Carré – Le Synasav est très impliqué au sein de la filière dans une période où la remise en cause des énergies fossiles est omniprésente et les pouvoirs publics et le législateur, peu amènes sur le sujet. Les annonces gouvernementales et les modifications brutales des conditions d'attribution des aides de l'État en fonction des systèmes de chauffage créent de nombreuses turbulences sur le marché, perturbant à la fois les consommateurs et les professionnels que nous représentons. Le sujet est si prégnant que nous avons décidé d'en faire le thème de notre congrès national du 11 juin 2020, qui se penchera sur l'avenir de la boucle à eau chaude et la nécessaire adaptation des entreprises de maintenance à la politique énergétique française.

Aujourd'hui, pour contribuer à une transition énergétique en douceur et sans rupture, le syndicat est également très actif au sein de structures que nous soutenons telles que Coénove, Énergies et Avenir, l'Afpac, le CNPG, l'AFG.

Quels sont vos principaux groupes de travail ?

Patrick Carré – Les principaux groupes de travail actifs aujourd'hui portent sur la substitution du fioul : quelles sont les alternatives aux trois millions d'installations concernées ? La maintenance des PAC : fréquence au niveau réglementaire. La qualité de l'air intérieur (QAI) au regard du diagnostic et de la maintenance des systèmes de ventilation. Et la formation et le recrutement des techniciens.

Quelles évolutions pour la qualification professionnelle Qualisav ?

Patrick Carré – Après le lancement, très réussi, en 2018 de la plateforme e-learning Qualisav – maintenance chaudière, nous venons de lancer Qualisav – maintenance des pompes à chaleur. Le principe en est simple : le technicien suit une formation technique et réglementaire en ligne (prise en charge par l'Opco de l'entreprise sous réserve que le technicien y consacre un minimum de 7 heures). Le contenu pédagogique de la plateforme a été confié à un organisme de formation extérieur qui en valide le contenu pédagogique et corrige les tests. À l'issue de la formation, le technicien contrôle ses connaissances. Avec 90 % de bonnes réponses, il reçoit son attestation. Pour qu'une entreprise soit qualifiée, l'ensemble de ses techniciens doit avoir réussi les tests.

Dans la continuité de sa réflexion sur la QAI, le Synasav travaille au développement d'un Qualisav – maintenance des systèmes de ventilation, qui pourrait voir le jour en 2020-2021.

La qualité de l'air intérieur est-elle un nouveau cheval de bataille pour le Synasav ?

Patrick Carré – On a tendance à réduire les activités des professionnels de la maintenance à celle du chauffage (chaudières, PAC), mais nos techniciens interviennent chez l'occupant et peuvent à ce titre agir sur l'ensemble des systèmes équipant un logement, donc sur le système de ventilation. Nous sommes confrontés à des installations pas ou peu entretenues et même souvent mal installées sans trappe d'accès, y

compris dans les bâtiments neufs. C'est dire qu'il y a à faire !

La qualité de l'air intérieur des logements est un enjeu de santé publique : 20 000 décès par an lui sont directement liés (étude Anses, CSTB et Okai de 2014). Le nombre d'asthmatiques a été multiplié par quatre en trente ans. Les professionnels de la maintenance ont un rôle essentiel à jouer dans ce dossier.

Dans le prolongement de cette réflexion, le Synasav participe aux travaux menés par les Compagnons du devoir sur la création d'un certificat de qualification professionnelle Ventiliste, avec l'objectif d'intégrer la dimension maintenance des systèmes.

Des avancées sur les conduits 3CEp ?

Patrick Carré – Oui. Notre cellule de veille technique et réglementaire a travaillé sur le sujet pendant six mois. En janvier 2020, nous diffuserons un guide en lien avec la signature récente d'un décret sur l'entretien des conduits. Cela impliquera notamment la rédaction d'un avenant aux contrats en cours.

Qu'en est-il de la transition numérique pour les métiers de l'entretien maintenance ?

Patrick Carré – Le Synasav travaille sur la mise en place d'une fiche de garantie unique pour les équipements tels que les chaudières. Ainsi, à partir du scan d'un code à barres ou d'un QR code se trouvant sur chaque matériel, les entreprises pourront dérouler une procédure identique pour prendre en compte la garantie constructeur.

Par ailleurs, en partenariat avec Coénove et Énergies et Avenir, nous avons contribué à la mise en place du nouveau service www.monetiquettechaudiere.fr, qui permet à tous les particuliers en possession d'une chaudière ancienne de connaître l'étiquette performance de leur matériel selon les critères actuels. ■

Propos recueillis par Michel Laurent